**Règlement intérieur général et conditions 2019/2020**

**Article 1 : Responsabilité**

1.1 Pole Dance Moving ne pourra être tenu pour responsable des accidents corporels occasionnés par la pratique de la Pole Dance ou tout autre discipline enseigné au sein de l’école, ainsi que des vols ou de la détérioration des effets personnels que pourraient subir les élèves, enseignants et intervenants.

A ce titre, les personnes souhaitant être protégées pour ce type de risques sont invitées à faire les démarches nécessaires auprès de leur compagnie d’assurance.

L’article L321-4 du code du sport oblige les associations et fédérations sportives d’informer leurs adhérents de l’intérêt que présente la souscription d’un contrat d’assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

1.2 Un certificat médical valide de moins de 3 mois attestant l’aptitude à exercer l’activité de pole dance et arts aériens est à remettre en main propre à votre professeur lors de votre inscription ou rentrée.

Pole dance moving n’engage aucunement sa responsabilité pour le cas ou l’élève participerait à un cours sans certificat médical valide et sans assurance de responsabilité civile.

1.3 Les élèves sont responsables de leurs affaires : ni le professeur, ni la structure ne saurait être tenue responsable en cas de vol. Nous recommandons d’éviter d’apporter des objets précieux.

1.4 Les tuteurs légaux s’engagent à accompagner leurs enfants mineurs de moins de 15 ans au studio et à revenir les rechercher. En le laissant venir ou partir seul, ils déchargent la responsabilité de l’école, notamment en cas d’absence du professeur et/ou pour tout problème qui surviendrait.

**Article 2 : Sécurité**

2.1 L’élève reconnaît avoir lu et accepté les impératifs, risques et mises en garde liés à la pratique de la pole dance. Afin de prévenir le risque de blessures, l’élève s’engage à respecter les horaires, les règles de sécurité, le contenu du cours , les consignes du professeur et les autres participants.

Il est demandé à chacun de travailler avec un binôme et de se parer mutuellement lorsque le professeur s’occupe des autres participants.

Pour leur confort et leur sécurité, l’accès aux cours de pole dance n’est pas recommandé aux femme enceintes . il est demandé aux participant de suivre scrupuleusement chacune des règles suivantes :

-Arriver à l’heure pour éviter de perturber le cours.

-Regarder la démonstration du professeur, écouter les explications

-L’élève s’engage à ne pas tenter de figures non enseignées pendant le cours et à respecter les consignes du professeur.

-Effectuer les échauffements et les étirements pour préparer son cours et prévenir les risque de blessures

-respecter le bon déroulement du cours ainsi que l’ensemble des autres participants

-Ne pas mettre de corps gras sur la peau ( huile, crème, lait corporel ) avant chaque cours.

-Les bijoux et piercings doivent être retirés avant le début du cours.

-l’élève déclare être en bonne santé et présenter une condition physique compatible à la pratique d’un sport.

-Une tenue adéquate est requise : short et débardeur afin d’être à l’aise dans l’apprentissage des figures enseignées

**Article 3 : Comportement**

3.1Les chaussures de villes sont interdites dans le studio. Les chaussures sont à quitter à l’entrée. (Tapis ou meuble à chaussure)

3.2Respecter le bon déroulement du cours, les autres participants ainsi que votre professeur. Respecter le volume sonore de la pièce, ne pas crier pendant les cours.

3.3Tout comportement discriminatoire ou violent n’est pas toléré et entraînera une exclusion du cours sans possibilité de remboursement.

3.4Veuillez nettoyer votre barre à chaque fin de cours (Microfibre et alcool sont à votre disposition au studio)

3.5Veuillez retirer vos bijoux afin de ne pas rayer les barres.

3.6Penser à apporter une serviette pour poser sur votre tapis d’échauffement, ainsi qu’une gourde ou bouteille d’eau et pensez à les récupérer en fin de cours.

**Article 4 : Confidentialité**

4.1 Tout élève fréquentant les cours chez Pole Dance Moving , s’engage à ne rien diffuser, hors de l’école ou à des fins rentables.

4.2 Les cours, combos, chorégraphies sont la propriété intellectuelle de l’école.

Tout élèves qui transfèrera via son téléphone (message, réseau sociaux , Messenger whatsapp ) les chorégraphies , figures, techniques ou échauffement appris en cours à une autre personne ne faisant pas partie de l’école est strictement interdit et entraînera une exclusion du studio sans possibilité de remboursement.

**Article 5 : Validité des cartes d’abonnement :**

La carte de 5 cours est valable 3 mois.

La carte de 10 cours est valable 6 mois.

La carte de 20 cours est valable 9 mois.

La carte de 30 cours est valable 1 an.

La carte de 50 cours est valable 1 an.

La carte de 100 cours est valable 1 an.

5.1Les validités cartes seront automatiquement rallongé de 1 mois dès l’inscription afin de prendre en compte les périodes de fermetures du studio ainsi que les possibles annulations de cours.

5.2Un prolongement de la carte de cours ne pourra donc pas être demandé. (sauf cas exceptionnel : grossesse – blessure avec certificat médical ) le prolongement doit être demandé au moment de la blessure et non a ; la fin de validité de votre carte.

**Article 6 Réservation / Annulation :**

6.1 La réservation d’un cours est **obligatoire** directement sur [MindBody](https://clients.mindbodyonline.com/classic/home?studioid=210709) et le nombre de participants est limité à 2 personnes par barres maximum. Pole dance moving Mende se réserve le droit de refuser toutes personnes se présentant spontanément sans avoir pris rendez-vous au préalable si le cours est complet. Tout cours est payable à l’avance.

6.2 L’annulation d’un cours doit être faite en ligne sur [MindBody](https://clients.mindbodyonline.com/classic/home?studioid=210709)  **au minimum 12h avant celui ci**, dans le cas contraire le cours sera marqué en « annulation en retard » et décompté automatiquement de votre carte , si c’est un cours à l’unité, non remboursé.

Je m’engage à respecter cette règle d’annulation sans demander à mon professeur de récupérer mon cours et ce quelque soit le motif.

De la même façon, si les 12 h sont passées et que je souhaite annuler mon cours , je m’engage à supprimer ma réservation pour libérer ma place au cours.

6.3 Pole Dance Moving Mende-rodez se réserve le droit de modifier les horaires d’un planning si le cours n’est pas assez rempli ou tout autre motif appartenant à la décision de la direction.

Aucun remboursement ne pourra être effectué si un cours du planning disparaît.

6.4 Pole Dance Moving Mende-rodez se réserve le droit d’annuler un cours en cas de réservations insuffisantes. Un minimum de 4 personnes est nécessaire pour que le cours soit maintenu.

Le cas échéant le cours sera annulé.

6.5 Pole dance Moving Mende-rodez se réserve le droit de remplacer un professeur malade ou absent par un autre intervenant pour assurer les cours.

6.6 Il est prévu que les cours n’aient pas lieu pendant les fêtes de fin d’année, 1 semaine en Mai et trois semaines pendant l’été pour cause de fermeture.

Exceptionnellement le studio pourra être fermé certains jours pour raison de formation professionnelle.

**Article 7 : Remboursement**

**1.1 Aucun remboursement ne sera effectué sur les cartes de cours.**

**Aucun échange de carte entre élèves ne sera accepté** : les cartes sont exclusivement nominatives.

A l’exception de la carte famille ou sister pass ou l’on peut désormais partager la même carte de cours.

En cas de problème médical ou si l’élève tombe enceinte, **la validité de la carte de cours sera reportée d’un an et non remboursée**, seulement sur présentation d’un certificat médical délivré dans un délai de moins d’un mois après l’arrêt des cours.

**Article 8 : Dégradation**

Tout acte d’irrespect du règlement intérieur, de dégradation, de violence, de vol ou d’inconvenance de la part des élèves ou des accompagnateurs envers le matériel ou les enseignants pourra entraîner une exclusion provisoire ou définitive décidée par la direction. En cas de dommages, ceux-ci seront attribués à l’élève responsable qui devra le remboursement des dégâts.

Si l’exclusion est définitive et s’il restait des cours à prendre sur la carte, les cours ne seront pas remboursés.

Toutes les dispositions réglementaires antérieures sont abrogées et remplacées par le présent règlement.

Date Nom Prénom Mention lu et approuvé Signature

Toutes les dispositions réglementaires antérieures sont abrogées et remplacées par le présent règlement.

Date Nom Prénom Mention lu et approuvé Signature